

## **Message du Conseil Communal au Conseil Général No 15 du 11 novembre 2013**

**Objet : Crédit de Fr. 90'000.00 pour la rénovation de la loge du Folpotat à Soulce, propriété de la bourgeoisie de Soulce.**

---

### **1. CONSIDERATIONS GENERALES**

Cette vieille ferme comprend une partie habitable et une partie rurale utilisée comme loge pour le bétail en estivage. La partie logement était occupée par une locataire jusqu'à la fin de l'année dernière.

Plusieurs demandes ont été faites auprès de la Commune pour la location de cet appartement atypique. En effet, situé en dehors de la zone villageoise, bénéficiant d'espaces verts propice à la garde de petits animaux, ce lieu intéresse de potentiels locataires qui souhaitent vivre en marge des standards actuels.

Dans le but de pouvoir relouer cet espace de manière décente, une rénovation minimale s'impose.

### **2. CONSIDERATIONS TECHNIQUES**

Le problème principal vient du non-raccordement de cet immeuble au réseau électrique. La locataire avait installé des panneaux solaires pour sa consommation d'électricité, complétée par une mini station hydraulique. Le chauffage est assuré par 2 poêles suédois, la cuisine est obsolète et les sanitaires sont en bon état.

Un bureau d'architecture a été mandaté au mois de juin dernier pour établir le budget des travaux à réaliser.

La pose de panneaux solaires photovoltaïques couplés à une génératrice à essence pourra produire suffisamment d'électricité pour vivre décemment. La production d'eau chaude sera assurée par un boiler à gaz. Un nouvel agencement de cuisine avec frigo à gaz est prévu. Les locaux seront rafraichis : peinture des parois, vitrification des parquets existants, nouvelles faïences dans la cuisine, réparation des plafonds de l'étage suite aux dégâts dus au mauvais état de certaines tuiles. Les honoraires de l'architecte sont également inclus dans le devis.

### **3. CONSIDERATIONS FINANCIERES**

#### **Devis**

Travaux préparatoires	Fr. 1'000.00
Bâtiment y compris frais d'architecte	Fr. 81'000.00
Aménagement extérieur	Fr. 1'000.00
Frais secondaires/divers et imprévus	Fr. 2'500.00
Drainage	Fr. 4'500.00

**Total TTC** **Fr. 90'000.00**  
=====

#### **4. FINANCEMENT**

Le crédit sera financé par un emprunt bancaire. Aujourd'hui, il n'y a aucune dette sur ce bâtiment.

#### **5. PREAVIS DES AUTORITES**

Le Conseil communal, le dicastère des bâtiments, le dicastère des finances ainsi que la commission Bourgeoise de Soulce préavisent favorablement cet objet.

Le Conseil général est invité à édicter l'arrêté le concernant.

Haute-Sorne, le 11 novembre 2013

**Au nom du Conseil communal**  
**Le Président**  
**Jean-Bernard Vallat**

**Le Secrétaire**  
**Michel Guerdat**

